



travaux de réfection des paliers

Par **akou11**, le **13/05/2019** à **13:56**

Bonjour,

Notre copropriété à l'intention de faire voter la rénovation complète des paliers.

Les devis ne comprennent pas la rénovation des paliers situés à l'entrée principale.

Par contre en application du Règlement de copropriété la charge de cette rénovation serait réparties suivant le règlement de copro entre tous les copropriétaires.

L'un des copropriétaires de l'entrée principale demande: soit la réfection de son palier (comme tout le monde) soit d'être exonéré des charges de rénovation.

A-t-il raison?

Et si l'AG décide de ne pas faire les travaux de son palier et de lui faire payer quand même sa quote part de travaux comment peut-il faire pour faire valoir ce qui ressemble à un simple bon sens et à une équité?

Merci pour votre avis

Cordialement

Alain Kadouch